



**École
des Hautes Études
en Santé Publique**

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Lundi 13 septembre 2010

PRÉSENTS :

**Christine COLIN
Antoine FLAHAULT
Marie-Aline BLOCH
Didier FONTENILLE
Philippe MOSSE
Denis BARD
Fleur CHAUMET
Olivier GRIMAUD
Patricia LONCLE
Claude MARTIN
Jean-Luc POTELON
Alis SOPADZHIYAN
Dominique VERREY
Denis ZMIROU-NAVIER
Patrick ZYLBERMAN**

EXCUSÉS :

Dominique BERTRAND
Robert LAFORE

Arnaud FONTANET (*donne procuration à Claude MARTIN*)
Gilles AUMONT (*donne procuration à Christine COLIN*)
Alfred SPIRA (*donne procuration à Denis ZMIROU-NAVIER*)

Anne-Laure CAILLE-BRILLET (*représentante des étudiants préparant un doctorat*)

Relevé de décisions

(La séance est ouverte à 10 h 12, sous la présidence de Mme COLIN.)

Mme COLIN donne la parole à Mme Bloch, Directrice de la recherche depuis le 16 août.

Mme BLOCH est très heureuse de participer à ce Conseil scientifique. Biologiste et spécialisée en microbiologie, elle a fait sa thèse à l'Institut Pasteur. Revenue à Pasteur voici quelques années comme Directrice des programmes de recherche transversaux, elle a organisé la réforme des départements de recherche et aussi assuré l'accompagnement des chercheurs. Ces quatre dernières années, elle a été Directrice scientifique à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et a développé la recherche dans le secteur du handicap et des personnes âgées dépendantes.

Elle pense que le Conseil scientifique est important car il apporte un regard extérieur à l'EHESP et notamment au Conseil d'administration. Il apporte des compétences très variées ; il est un lieu d'échanges et de débats sur lequel peut s'appuyer un Directeur de la recherche.

En accord avec Mme Colin, il sera discuté lors de la prochaine séance de l'évolution du mode de fonctionnement de ce Conseil scientifique, avec éventuellement la création d'un groupe de travail pour préparer les échanges avant les séances. L'idée serait également de mettre en synergie la recherche et la formation.

M. FLAHAULT annonce que Mme Colin a été nommée chevalier de la Légion d'honneur au titre des personnalités étrangères ("*Journal Officiel*" du 14 juillet).

Mme COLIN est très honorée de cette nomination et la dédie à toutes les personnes avec qui elle a travaillé.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

M. Desvarieux n'a pas à être excusé car il n'est pas membre.

M. ZMIROU demande une modification de sa phrase, page 5 : "*S'agissant de la Comparative Effectiveness Research, [...], et que ces approches **seraient** supérieures aux thérapeutiques conventionnelles.*" par "*...pourraient s'avérer supérieures...*".

Page 6, il faut remplacer dans la phrase : "*...qu'il existe un laboratoire de recherche du Canada sur la façon de valoriser les recherches **par les politiques de santé**...*" par "*en santé publique*".

Page 8, un seul "N" à M. ZYLBERMAN

Mme COLIN, page 10, souhaite remplacer "*...**ne comprend pas** que la tutelle n'accepte pas les départements.*", par "*...regrette que la tutelle...*".

M. ZMIROU précise que les départements n'organisent pas la recherche mais "*concourent*" à la recherche hors école.

Compte tenu des observations, le relevé de décisions du 8 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

↳ *Discussion sur le format du compte rendu*

Mme BLOCH était habituée à des compte-rendus plus synthétiques, faisant ressortir les décisions.

Mme COLIN a connu différents formats, certains Conseils disposant même du verbatim. Il serait possible de décider d'un compte rendu plus synthétique.

M. FLAHAULT rappelle que les Conseils des formations et d'administration ont une forte représentation des syndicats. Ces derniers souhaitent que leurs positions ne soient pas déformées et le verbatim se justifie. Le Conseil scientifique a davantage une vision *intuitu personae* et il est assez logique d'avoir ce type de compte rendu.

M. ZYLBERMAN pense que l'idéal serait d'avoir le verbatim et un relevé de décisions.

Mme CHAUMET ajoute qu'il est nécessaire de fournir au CA un avis écrit des décisions et argumentaires développés au Conseil scientifique.

Mme COLIN apprécie également des relevés plus synthétiques, voire sous forme de tableaux indiquant le thème, la décision et ce qui doit être fait ensuite. Ce serait un outil de travail qui pourrait être joint au compte rendu.

M. MARTIN informe que les comptes rendus du Conseil scientifique de l'INED sont assez proche de celui-ci et appelés "procès-verbal".

Mme COLIN estime qu'il serait bien de conserver le format actuel, il permet à chacun de s'y retrouver et d'ajouter un outil de travail.

↳ *Suivi de la politique scientifique*

M. FLAHAULT annonce que le projet a été transmis et a fait l'objet d'une délibération au CA qui a beaucoup apprécié le travail réalisé. Le texte, qui avait été amendé à la demande du CA de janvier, a été avalisé comme politique scientifique de l'École. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche l'a trouvé intéressant pour le cap à donner dans le cadre de la clause de bilan du COM pour les deux ans restants.

Mme COLIN souhaiterait que tous les membres du CS reçoivent une copie du texte définitif.

↳ *Suivi du projet de recherche CoPanFlu International et Sérograppe Hebdo*

M. FLAHAULT fait savoir qu'un congrès est organisé par l'ADEL (Association des épidémiologistes de langue française) à Marseille les 15, 16 et 17 septembre à Marseille et qu'une journée sera consacrée à CoPanFlu et Sérograppe Hebdo pour établir un bilan intermédiaire. L'Europe a lancé un appel à propositions sur la dengue hémorragique et les porteurs de la cohorte CoPanFlu pourraient être intéressés à y participer.

3. PROJET DE LABORATOIRE D'EXCELLENCE SANTE-ENVIRONNEMENT

M. ZMIROU explique qu'il s'agit d'un regroupement d'équipes régionales, dont certaines ont une dimension internationale. L'intérêt scientifique de cette fédération est de faire travailler ensemble les équipes de recherche orientées sur l'analyse de l'impact des activités humaines, industrielles et agricoles sur les milieux et celles qui s'intéressent à l'impact des contaminations et des nuisances environnementales sur la santé humaine. Ce sera organisé autour de trois grands pôles de recherche : l'OSUR (Observatoire des sciences de l'univers de Rennes), l'IRSET et l'ANSES. Ce regroupement sera composé d'un millier de personnes.

L'OSUR (ex-CAREN) représentera la moitié des effectifs.

L'IRSET participera avec dix unités de recherche, essentiellement de l'INSERM, de l'université Rennes I, deux équipes CNRS et la contribution de l'École avec la plate-forme LERES.

L'ANSES (ex-AFSSA + ex-AFSSET) propose le laboratoire de Ploufragan (200 personnes) qui est composé de neuf unités de recherche sur des pathologies infectieuses pour l'animal avec transfert possible à l'homme, ainsi que celui de Fougères (65 personnes) orienté sur les résidus de médicaments vétérinaires et les résistances aux antibiotiques.

L'unité SCRIBE de l'INRA comprend 64 personnes et conduit des travaux sur la physiologie des poissons (impact notamment sur la pisciculture).

L'objectif est de maintenir ou de rapatrier des jeunes chercheurs extrêmement performants en France. Le LABEX a également un but de valorisation, avec une facette d'innovation et de développement économique. D'autres chercheurs sont impliqués dans l'aide aux politiques publiques d'aménagement du territoire.

En plus des équipes précédentes, des plates-formes technologiques vont créer un rassemblement de très haut niveau de différents outils, que ce soit en génomique ou en protéomique. Les laboratoires du LERES, de l'ANSES et de l'OSUR possèdent un très haut niveau de compétence pour analyser les modifications de la biodiversité et modéliser des transferts en pharmacocinétique et pharmacodynamique.

En résumé, ce regroupement mesurera l'impact des activités humaines sur les sols et les sédiments et observera l'impact des modifications de l'environnement sur la santé.

Le registre des sept grands laboratoires de l'OSUR couvre les conflits d'occupation de l'espace, les différentes modalités d'aménagement du territoire, le développement urbain et le maintien de l'activité agricole. Ils travaillent sur l'écosystème, la biodiversité, l'évolution, l'archéologie (archéosciences, géosciences), le climat, l'hydrosystème, la spatialisation écologique et la santé des écosystèmes, et l'interaction entre les activités agricoles, le paysage et la biodiversité.

Le montant de la demande de financement est en cours de discussion.

Le Conseil scientifique relève les points suivants :

- *Ce projet montre qu'il est possible de tisser des liens scientifiques avec de grandes équipes régionales à dimension internationale.*
- *L'impression donnée par ce projet est qu'il manque un lien entre "environnement et santé" et "action humaine sur l'environnement" pour lui donner un vrai sens.*
- *La représentation de l'IRSET étant assez faible, existe-t-il un risque pour cet institut face à l'OSUR ?*
- *Les géographes de Rennes 2 seront-ils associés ?*
- *Les budgets qui seront accordés ne vont pas permettre de financer 1 000 personnes. Quels est l'ordre de grandeur de ces moyens et comment seront-ils "distribués" au moment des accords préalables ?*
- *Existe-t-il des projets, même s'ils peuvent évoluer dans le temps, montrant comment ces compétences très variées vont pouvoir travailler ensemble ?*
- *Comment le LABEX sera-t-il adossé à un projet EQUIPEX ?*
- *Quels sont les enjeux du LABEX, la raison de sa création ? Quel processus aboutira à sa reconnaissance et sous quelle forme ? Rentre-t-il dans un processus AERES classique ?*
- *L'idée d'associer Ifremer a-t-elle été évoquée ?*

M. THOMAS explique que la gouvernance serait assurée par deux pôles, avec un accord de consortium : le CNRS, avec l'équipe INRA qui pourrait être associée à l'OSUR, et l'INSERM avec l'IRSET.

M. ZMIROU ajoute que le ministère pourrait être tenté, pour renforcer la politique actuelle de regroupement, d'exiger de n'avoir qu'un seul interlocuteur, ce grand laboratoire fédératif. Cependant, les laboratoires importants ont une formidable capacité à valoriser leurs compétences et à s'approprier nombre de thématiques porteuses, dont la santé, et il ne faudrait pas que cela conduise à une plus grande difficulté à affirmer le caractère distinctif du thème santé-environnement.

M. THOMAS se propose de faire un compte rendu très synthétique sur l'évolution du projet lors des différentes réunions qui vont se tenir.

Quant aux géographes, le laboratoire COSTEL (Climat et occupation du sol par télédétection) est présent au sein de l'OSUR.

Aucun projet n'est clairement défini actuellement. Dans un premier temps, la réflexion a porté sur la gouvernance et les grands enjeux interdisciplinaires, mais les projets vont très vite émerger.

S'agissant des moyens attendus, ils seront relativement modestes par rapport à la demande. Cependant, le plus important sera l'affectation du personnel par les grands organismes : la crainte réside dans la difficulté à maintenir les chercheurs de l'INSERM ou du CNRS. Avec des organismes comme l'ANSES, ayant des règles très strictes et des revendications claires, le déploiement des rapports de force sera intéressant à observer.

EQUIPEX est un outil des Investissements d'Avenir qui permet d'obtenir des équipements. Le LABEX n'est pas associé à des projets EQUIPEX, mais certaines composantes le sont, comme pour la génomique et la protéomique (IRSET) ou l'équipement météorologique pour les SOERE (Systèmes d'observation et d'expérimentation pour la recherche en environnement) de l'INRA.

Pour l'École, le LERES est positionné comme le nœud du réseau des plates-formes analytiques régionales. Certes, il peut y avoir une certaine forme de compétition scientifique et technique avec les plateformes de l'ANSES. L'OSUR dispose d'équipements mais pas des moyens pour les faire tourner tel qu'en dispose l'EHESP et n'a pas la culture qualité exigée au plus haut niveau. L'École a de belles cartes à jouer puisqu'elle est vraiment à la charnière entre l'environnement et la santé.

Quant à l'Ifremer, le projet a un périmètre continental et n'inclut pas les eaux côtières.

M. ZMIROU pense que les règles du jeu mises en place à l'IRSET pourraient inspirer celles qui seront proposées pour le LABEX, à savoir que tout projet déposé au niveau européen ou national passerait par un PI (*Principal investigator*). L'institution du PI serait porteuse et contracterait ensuite avec les autres institutions pour la circulation interne des crédits, sauf si l'établissement financeur demande à financer directement chacun des partenaires.

M. FLAHAULT signale qu'il faut déposer le dossier le 9 novembre (cette date a été repoussée par le gouvernement d'un mois, NDLR). Il existera trente LABEX, financés pour 1 milliard d'euros, mais c'est un fonds et c'est les intérêts qui seront versés pendant les 8 ans. Il faut s'attendre à un financement entre 300 000 € et 1 M€ par an. Ce n'est pas fait pour financer l'immobilier ou l'équipement, mais des projets. Or, actuellement, le projet de LABEX n'est peut-être pas encore suffisamment convaincant. La façon d'utiliser cet argent n'apparaît pas de façon très claire.

L'École doit jouer son rôle et la formation ne ressort pas. Le LABEX est un appel d'offres de l'ANR, avec des critères très précis : il faut une gouvernance, une tête de projet, un PI et un volet formation innovant. Sur ce dernier point, l'École peut faire la différence, avec l'université Rennes I. Elle a un atout majeur, son école d'ingénieurs et notamment de génie sanitaire et d'études sanitaires. Ce serait très bien perçu.

Il faudra encore beaucoup travailler sur ce projet. Cela va très vite : l'IRSET est à peine constitué que les Investissements d'Avenir dont le LABEX est l'un des instruments arrive.

M. THOMAS comprend très bien les environnementalistes car il en fait partie. Ils souhaitent replacer l'homme et l'animal domestiqué au cœur de l'environnement, ce qui peut être intéressant. Cependant, il sera indispensable d'avoir des projets concrets, comme ceux sur les changements globaux. Ce sera défini dans quelques jours.

M. ZMIROU souhaite que l'École, en tant qu'institution, puisse signifier aux partenaires de ce projet qu'elle s'est prononcée, avec ses règles et ses procédures.

Mme COLIN est consciente que toutes les réponses ne peuvent être apportées dans l'immédiat. Il faut, bien évidemment, identifier les risques et aussi se réjouir de cette possibilité d'introduire l'École dans ces nouveaux consortiums d'envergure, ce qui correspond à l'évolution internationale.

Il serait sans doute utile que ce projet bénéficie d'un vote d'appui, d'un soutien global. Cela donnerait une dimension plus institutionnelle en disant qu'après avoir entendu les grands principes du projet et après une discussion d'enrichissement de celui-ci, le Conseil scientifique désire apporter son soutien.

M. FLAHAULT préférerait qu'un mandat soit donné à sa Présidente afin qu'elle puisse, par un courrier, apporter lors du dépôt du dossier le soutien du Conseil scientifique de l'EHESP à ce projet. L'heure ne sera plus aux remarques, elles auront été prises en compte ou non.

Vote pour donner mandat à la Présidente du CS pour signer une lettre d'appui au projet qui vient d'être présenté :

Le mandat est accordé à l'unanimité.

4. PROJET DE LABORATOIRE D'EXCELLENCE SUR LES POLITIQUES DE SANTE, AU PRES SORBONNE PARIS CITE

M. FLAHAULT rappelle que ce projet de laboratoire d'excellence a été présenté lors du précédent CS. Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique du PRES Sorbonne Paris-Cité va se prononcer définitivement pour accorder un soutien ou non, en fonction des commentaires faits en juin. Il avait apprécié l'originalité du projet, notamment celui de la transversalité qui allait de la recherche clinique jusqu'aux politiques de santé, en passant par nombre de disciplines de la santé publique.

L'une des réserves émises avait été que la gouvernance du Labex n'était pas suffisamment claire. Anne Laude a été désignée comme la principale investigatrice : elle est professeure de droit, directrice de l'école doctorale de droit à Paris-Descartes et directrice de l'Institut Droit et Santé. Son équipe d'accueil est évaluée A par l'AERES.

La seconde remarque était, et ce n'est pas résolu, le nombre trop élevé d'équipes médicales. Il faudrait un plus grand équilibre entre SHS et médical. La réunion du 22 septembre à ce sujet ne sera pas simple.

La troisième notait que les réalisations pratiques ne ressortaient pas vraiment. Les concepteurs du projet se sont proposé d'illustrer par quatre projets ce qui se fera au cours des premières années.

L'idée était de partir d'essais comparés, d'études d'efficacité, de stratégies de santé publique, de soins, de diagnostics et de prises en charge de patients (*Comparative effectiveness research*) et d'aller jusqu'à la mise en œuvre dans les politiques publiques de santé. Les quatre axes retenus sont les suivants :

- *L'observance*. Didier Tabuteau est en charge de ce projet qui sera présenté le 22 septembre.
- *L'obésité*. La rédaction en sera assurée par M. Flahault.
- *Structure des soins de santé*, notamment la taille des structures. Peu de recherches comparatives existent, et c'est Philippe Ravaut qui s'en charge. C'est dans la logique "santé fondée sur les preuves".
- *Informations*. Ce sera assuré par Anne Laude. La question concerne tous les problèmes liés à l'information du malade.

Un volet "formation" (certainement doctorale et master) sera ajouté, surtout si des universités sont associées, ce qui fera une différence par rapport aux projets portés uniquement par des instituts de recherche.

Ce projet avait été baptisé "Politique de santé et santé globale", en tenant compte des menaces planétaires et de questions comme la sécurité sociale, la jeunesse, etc., qui sont des problèmes universels. Cependant, la plupart des évaluateurs ont trouvé le titre un peu arrogant par rapport au contenu du projet, qui n'aborde pas véritablement ces questions d'un point de vue « global ». Il devrait donc s'appeler : "Décisions et politiques de santé".

L'enveloppe budgétaire n'est pas très bien affectée et le périmètre pas encore totalement fixé. Une unité de l'INRA (Consommations alimentaires) sera associée, notamment sur le volet obésité.

Mme BLOCH ajoute qu'une injonction paradoxale est contenue dans ce projet puisqu'il doit avoir un rayonnement large, avec une pluridisciplinarité développée, et en même temps des projets bien précis. Il faut réussir à faire cela dans des délais rapides et montrer que cela peut être réalisé.

Le Conseil scientifique relève les points suivants :

- *Le PRES peut-il avoir une incidence sur la construction de ces LABEX ?*
- *Ces laboratoires doivent appartenir eux-mêmes à des regroupements, UMR, etc., car le ministère avait bien spécifié qu'un LABEX ne pouvait avoir que des A+.*
- *La visibilité des entités regroupées n'est pas très claire. Il serait bien d'effectuer des regroupements qui les rendent lisibles. Ne serait-ce que pour l'École, son implication est assez divisée, ce qui est stratégiquement embarrassant.*
- *Dans le choix des thèmes, les points forts de l'École n'ont pas été identifiés, comme les pathologies liées au vieillissement.*
- *Deux thèmes très liés pourraient se regrouper : l'observance et l'information au patient.*
- *Avoir quatre thèmes peut donner une impression d'éclatement et de cohérence insuffisante. Pourquoi ne pas choisir un projet et en prévoir un second qui serait lancé un an ou deux après ? Cela mobiliserait l'essentiel des équipes et montrerait une plus grande interaction.*

M. FLAHAULT répond que les LABEX ne nécessitent pas d'être soutenus par un PRES, même si cela peut répondre à un souci de cohérence et de stratégie d'établissement.

Cependant, il a été dit qu'aucun projet de LABEX (conduits à Paris) ne serait déposé sans le soutien du PRES Sorbonne Paris-Cité. Les Directeurs des huit établissements du PRES ont pris la décision de ne pas déposer de LABEX (sur les campus parisiens) sans le soutien du PRES. Il n'est pas certain que le LABEX Décisions et politique de santé puisse être déposé.

Il est vrai que peu de laboratoires sont A+, la plupart sont A et quelques-uns B. L'évaluation AERES, notamment pour les sciences sociales, donne très peu de A+. Il a été signalé au Conseil d'orientation que ce n'était pas une proposition de LABEX A+, mais la meilleure composition possible dans le domaine des sciences sociales et humaines en santé en France ; cependant, c'est un problème potentiel.

Il est intéressant d'avoir un axe sur le vieillissement, voire le handicap, et tout reste ouvert. Il est possible d'ajouter cet axe qui est une des forces de l'EHESP ; c'est une très bonne suggestion.

Faire un seul thème serait un peu restrictif et ne permettrait pas à tout le monde de se retrouver. Décliner des axes était une tentative pour répondre à cela, mais doit-on en avoir deux, quatre, ou cinq ?

Mme COLIN propose de rédiger une lettre d'appui, comme pour le projet précédent, même si le PRES le fera de son côté.

Vote pour donner mandat à la Présidente du CS pour signer une lettre d'appui au projet qui vient d'être présenté :

Le mandat est accordé à l'unanimité.

5. APPEL A PROJETS DE RECHERCHE POUR JEUNES CHERCHEURS

Mme BLOCH précise que malgré l'intitulé, il ne s'agit pas toujours de "jeunes" chercheurs. L'an passé, huit projets ont été sélectionnés ; ils en sont à un stade de démarrage plus ou moins avancé. Ce processus a été relancé la semaine dernière pour permettre un financement début 2011. Il s'agit d'encourager des chercheurs ayant des projets bien structurés et innovants. Cela permet de financer du fonctionnement mais pas de recruter du personnel, le plafond d'emploi de l'École étant atteint.

Afin d'élargir les expertises, les membres du Conseil scientifique pourraient proposer des noms d'experts susceptibles de donner un avis sur ces projets.

Cet appel à projets est l'un des instruments pour soutenir la recherche, mais il pourra y en avoir d'autres l'année prochaine, comme des projets transversaux ou en partenariat avec des institutions selon le budget voté pour 2011. La date limite des dépôts est le 1^{er} octobre.

M. FLAHAULT rappelle que, l'an passé, les membres extérieurs du conseil scientifique de l'École avaient accepté d'évaluer les projets et les en remercie vivement ; ces projets sont rédigés dans un format qui tient au maximum en quelques pages. Les expertises n'ont cependant pas été organisées formellement par le Conseil scientifique réuni en séance.

Mme COLIN conseille d'attendre la liste des thèmes qui seront développés dans les projets déposés le 1^{er} octobre pour éventuellement proposer des experts.

M. ZMIROU ajoute que, l'an passé, la situation avait été délicate du fait du délai très court. Certains rapporteurs avaient indiqué à la dernière minute ne pas pouvoir étudier ces projets. Le Comité s'est donc retrouvé avec un déséquilibre pour apprécier les dossiers. Il faut donner le maximum de temps possible aux indispensables évaluations extérieures.

Mme COLIN soutient cette idée qui avait été décidée par le Conseil scientifique, l'utilisation des fonds permettant d'amorcer des projets qui, par la suite, peuvent trouver des financements plus importants.

6. RESEAU DOCTORAL - CONVENTIONS D'ASSOCIATION ET DECISION CONCERNANT L'ASSOCIATION DE L'EHESP AVEC RENNES I (ÉCOLES DOCTORALES, "SHOS" SCIENCES DE L'HOMME ET DES ORGANISATIONS SOCIALES, ET "VAS" VIE AGRO-SANTE)

M. THOMAS fait le point sur les conventions d'association.

Le réseau est constitué de dix écoles doctorales (9 établissements) mettant en commun leurs intérêts pour la santé publique. La convention d'association doit être signée avant la fin de l'année avec chacun des établissements. Elle a été établie avec beaucoup de difficultés, mais ne pose plus que des problèmes mineurs.

Le Conseil scientifique doit donner son accord pour que, réciproquement, l'EHESP soit considérée comme un établissement associé de Rennes 1. Cette convention d'association se fait dans le cadre de la préparation du renouvellement d'habilitation des écoles doctorales de Rennes I (VAS et SHOS). Elles sont en train de déposer leur dossier AERES et elles doivent avoir un avis d'une instance de l'École concernant son association avec ces deux écoles doctorales. Un avis pour chaque école est nécessaire.

M. FLAHAULT ajoute que ces deux écoles font partie du réseau doctoral de l'EHESP et qu'elles demandent maintenant la réciproque, ce qui permet de faciliter la vie des étudiants, les procédures d'inscription, etc.

M. BARD espère que ce sera l'occasion de faire accepter à l'école doctorale VAS des étudiants "Santé, épidémiologie" ; elle y a toujours été très réticente jusqu'à présent.

M. ZMIROU regrette que VAS ait une politique très restrictive concernant le nombre de doctorants par chercheur avec une HDR. Cette demande serait l'occasion d'essayer d'élargir à trois (ou six demis) le nombre de thésards qu'ils limitent strictement à deux par HDR aujourd'hui.

M. THOMAS, participant à l'élaboration du dossier AERES pour les deux écoles doctorales, se propose de recueillir l'avis du Conseil scientifique et de faire passer le message directement au directeur de cette école VAS en insistant sur cette situation.

Avis sur l'association de l'EHESP à l'école doctorale VAS :

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

M. THOMAS signale que ce problème de taux d'encadrement n'existe pas à l'école doctorale SHOS.

M. FLAHAULT souhaite leur faire passer le message de plafonner au même niveau que pour le VAS : il est impossible d'encadrer un nombre trop grand de thésards, y compris en sciences sociales.

Avis sur l'association de l'EHESP à l'école doctorale SHOS :

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

↳ *Point d'information sur les doctorants SHS*

Mme SOPADZHIYAN informe le CS de la publication d'un rapport concernant les conditions de vie des doctorants, notamment SHS, de la réalisation de leurs thèses au sein de l'université européenne de Bretagne, ainsi que la création de l'Association des doctorants du réseau

doctoral. Il est intéressant de voir que les doctorants se fédèrent. Cela s'est fait avec l'aide financière du réseau doctoral.

7. POINT SUR LE PROCESSUS AERES

M. CHAUVIGNÉ explique que l'École va être évaluée par l'AERES en 2011, avec une visite sur site entre février et mai. Cela demande une étape d'autoévaluation qui fait partie des bonnes pratiques de la méthode d'assurance qualité externe de l'Enseignement supérieur, aujourd'hui à l'international. Cette méthode est appliquée par l'AERES depuis deux ans.

La situation est singulière, d'abord parce que l'EHESP est de création récente mais également parce que l'École ne maîtrise pas entièrement son processus d'enseignement supérieur et de recherche. L'EHESP ne possède pas d'unités labellisées, et la recherche sera évaluée au travers de l'association des enseignants chercheurs venant de différentes unités labellisées externes, en cohabilitation. La seule offre de formation entièrement maîtrisée en propre par l'EHESP est celle du MPH ; c'est par ailleurs le seul master de santé publique en langue anglaise en France.

Les trois dossiers d'évaluation (MPH, réseau doctoral et établissement) devront être déposés le 15 octobre.

Pour le MPH, le système d'évaluation est classique : regrouper l'information utile pour cette autoévaluation et réunir la semaine prochaine un groupe composé des parties prenantes internes. Ces sept ou huit personnes donneront leur avis sur la valeur à accorder aux différentes dimensions de l'évaluation des masters par l'AERES.

Pour l'établissement, ce sera plus important. L'AERES a souhaité avoir une vision assez large et ne pas se concentrer uniquement sur la partie mobilisée pour l'enseignement supérieur et la recherche. Cela concerne donc la stratégie de recherche, de valorisation, de formation, de vie des étudiants, de partenariat, de relations internationales et également la gouvernance.

Les services avaient été sensibilisés dès décembre 2009, et les informations sont remontées fin mars-début avril. L'École a mis en place des centres de responsabilité de gestion depuis le début de l'année : chacun a mené un autodiagnostic des points forts et faibles de son activité.

Pour répondre à l'assurance qualité interne des établissements d'enseignement supérieur européens, un audit interne associant étudiants, enseignants et administratifs a été diligenté. Neuf trinômes ont été chargés de rechercher les informations complémentaires et de fournir des rapports. Ces derniers ont ensuite été discutés en Comité de pilotage d'intégration de la qualité, en interne, afin de déterminer les améliorations de la qualité à privilégier. Quelques grands axes d'amélioration ont pu être dégagés pour mettre en place un projet correctif, en amont de la visite de l'AERES. Il est important que le Conseil puisse donner son avis sur la démarche et être informé des conclusions.

Il est apparu que l'École ne disposait pas des systèmes d'information nécessaires à un bon pilotage de la recherche, mais cela s'explique : la politique de recherche n'a été votée qu'en juillet au Conseil d'administration. À l'occasion de cette autoévaluation, l'occasion a été donnée de construire ce système d'information sur la production interne. C'est très positif.

Le Conseil scientifique pourrait réfléchir à la façon de réussir à trouver des bons moyens de communication pour valoriser un système de production de recherche extrêmement singulier. Après discussions avec le ministère de l'enseignement supérieur et la recherche, le réseau des écoles doctorales animé par l'EHESP sera déposé en tant que tel, comme si il était une école doctorale, en plus du fait que chaque école doctorale sera évaluée pour elle-même. En effet, le ministère dote le réseau doctoral de l'EHESP de contrats doctoraux (4 par an), l'EHESP

délivre – conjointement avec les établissements partenaires du réseau doctoral - des thèses de doctorat, et par ailleurs l'EHESP reçoit une subvention pour l'animation du réseau et la mise en œuvre de formations doctorales : le réseau doctoral a donc bien les caractéristiques d'une école doctorale un peu particulière, puisque ses laboratoires sont constitués des laboratoires de chacune des écoles doctorales partenaires.

M. FLAHAULT remercie M. Chauvigné de coordonner ce groupe et le félicite d'avoir réussi à mobiliser le personnel.

C'est un dossier très important car il va conditionner une grande partie des moyens accordés lors du prochain COM.

Quant au rôle du Conseil scientifique, celui-ci a collaboré de façon extrêmement pertinente et appropriée lors de l'élaboration de la politique scientifique. Mais concernant le point sur l'évaluation par l'AERES, cela étant une simple information, une délibération ne semble pas appropriée lors de cette séance.

M. FONTENILLE suppose que l'AERES demandera à rencontrer des membres du Conseil scientifique. Il serait préférable que ceux-ci aient connaissance du travail d'autoévaluation sur la partie recherche, lorsque la version sera définitive.

M. ZYLBERMAN serait partisan de prévoir un CS pour préparer ces auditions.

M. FLAHAULT confirme que le dossier sera transmis à chacun des membres.

Mme COLIN regardera s'il est possible d'organiser une réunion dès que la date des entretiens sera connue.

L'autoévaluation est extrêmement importante, elle permet de prendre conscience des forces et des faiblesses, mais aussi de travailler ensemble pour aller plus loin. Les évaluateurs vont sentir cela ou pas au travers de ce qui sera remis.

M. MARTIN suggère, plutôt que d'organiser une réunion spécifique, que le prochain CS réfléchisse à ce qui peut être proposé.

Mme COLIN trouve cette proposition adaptée. Le document sera sans doute terminé et le Conseil scientifique pourra en discuter.

M. ZMIROU estime qu'il serait utile d'ajouter à cet exercice une sorte de séminaire interne, collectif, de retour de l'analyse des autoévaluations afin de croiser les regards respectifs.

M. FLAHAULT n'imagine pas avoir le temps de faire un séminaire permettant d'enrichir le document actuel.

M. CHAUVIGNÉ pense qu'il est très intéressant d'avoir des séminaires internes autour de cette autoévaluation. Un évaluateur externe, lorsqu'il dispose d'un rapport très laudatif et relativement peu critique, est certainement plus enclin à rechercher les problèmes que lorsqu'il étudie un rapport mesuré, montrant les points positifs, ceux qui sont plus "limite" et ceux qui méritent des améliorations. Il faut avoir la même approche lors des entretiens. C'est bien autour de ce que dit l'autoévaluation que l'Institution peut s'améliorer.

Mme COLIN est d'accord : il ne faut pas donner une fausse image, dire que tout va bien. Les améliorations possibles doivent être présentées, non comme un constat d'échec mais comme une avancée de l'Institution. Tout réside dans la façon de présenter les choses.

M. FLAHAULT rappelle qu'il a fallu deux ans avant que l'École puisse produire une politique scientifique parce que sa compréhension de la recherche n'était pas celle que les évaluateurs voulaient entendre. La recherche se faisait au LERES mais, comme il n'est pas labellisé, cela ne pouvait pas être comptabilisé en tant que recherche.

Par exemple, l'EHESP est entrée dans le processus d'accréditation du CEPH et le résultat sera donné dans deux ans. Un rapport d'autoévaluation devra être réalisé et une visite sur site sera conduite par les évaluateurs. Une pré-visite a été déjà organisée il y a un peu plus d'un an. A l'époque, les filières de formation professionnelle avaient été présentées avec une modestie excessive alors que nos évaluateurs externes (et étrangers) ont été rapidement convaincus de la grande qualité des formations dispensées. Ce qui était présenté comme des faiblesses devenaient des forces aux yeux des évaluateurs.

M. ZMIROU indique que la visite AERES de l'IRSET est prévue du 23 au 25 novembre.

8. DATE DE LA PROCHAINE REUNION

Mme COLIN propose une nouvelle date, celle du mercredi 1^{er} décembre 2010, de 11 h 30 à 17 heures, à Reid Hall, 4 rue de Chevreuse, 75006 Paris (salle des étudiants).

La date du séminaire de mars n'est pas encore arrêtée et les propositions seront les bienvenues lors de la prochaine réunion. Il serait peut-être sage d'attendre les résultats de l'évaluation pour organiser ce séminaire.

M. FLAHAULT insiste pour avoir la possibilité d'organiser la préparation d'une visite d'audit sur la base des documents qui seront remis au CS.

Mme COLIN pense que cela bousculera le planning de l'année, mais cela en vaut la peine.

La séance est levée à 12 h 53.